

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 032-213201601-20221213-DEL202212006-DE



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

Préambule

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal dans les deux mois suivant le Débat d'Orientations Budgétaires. Il doit faire l'objet d'une délibération et donc d'une transmission au Préfet, pour contrôle de légalité, puis d'une publication pour publicité.

Le vote du Budget Primitif doit normalement intervenir avant le 15 avril de l'année concernée. La date limite du vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion étant, quant à elle, fixée au 30 juin de l'exercice N+1.

Le processus de préparation budgétaire débutée en juin 2022 abouti ce jour à la présentation du Budget Primitif 2023 à l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif constitue un document prévisionnel des dépenses et des recettes envisagées au cours de l'exercice budgétaire. Il est également un document d'autorisation d'engager juridiquement les dépenses, c'est pourquoi, il est souhaitable qu'il soit adopté le plus tôt possible dans l'année, afin de permettre aux services de mettre en œuvre rapidement les projets validés par la municipalité mais également de les étaler sur une période d'exécution plus longue.

C'est le choix que fait la Ville de L'Isle Jourdain en adoptant le Budget Primitif 2023 dès décembre.

Si ce choix présente les avantages précités, il emporte cependant un inconvénient puisque son vote précède l'adoption du Compte Administratif et donc la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement.

Le vote du Budget Primitif 2023 se fera donc sans reprise des résultats 2022.

Toutefois, les prévisions budgétaires ont été faites en connaissant le niveau prévisionnel des résultats 2022 de fonctionnement et d'investissement. Ceux-ci seront repris dans le Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2022, comme les restes à réaliser de la section d'investissement 2022.

Si nécessaire, un nouvel examen des dépenses sera organisé lors du vote du Budget Supplémentaire afin de déterminer lesquelles doivent être amendées, abandonnées, reportées ou ajoutées.

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2023 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Le budget 2023 s'inscrit dans le contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 21 novembre dernier :

- Une crise de l'énergie combinée à une poussée inflationniste qui pèse lourdement sur nos dépenses de fonctionnement et qui mets à mal la situation financière de la commune.
- Maintenir un programme d'investissement pour préserver et renforcer la qualité de vie de nos concitoyens tout en essayant de retrouver un niveau correct d'autofinancement, de mobiliser le maximum de recettes d'investissement gage d'un endettement maîtrisé et d'une capacité à investir dans le futur.

I - BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans le cadre de la stratégie financière et fiscale présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

1.1 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

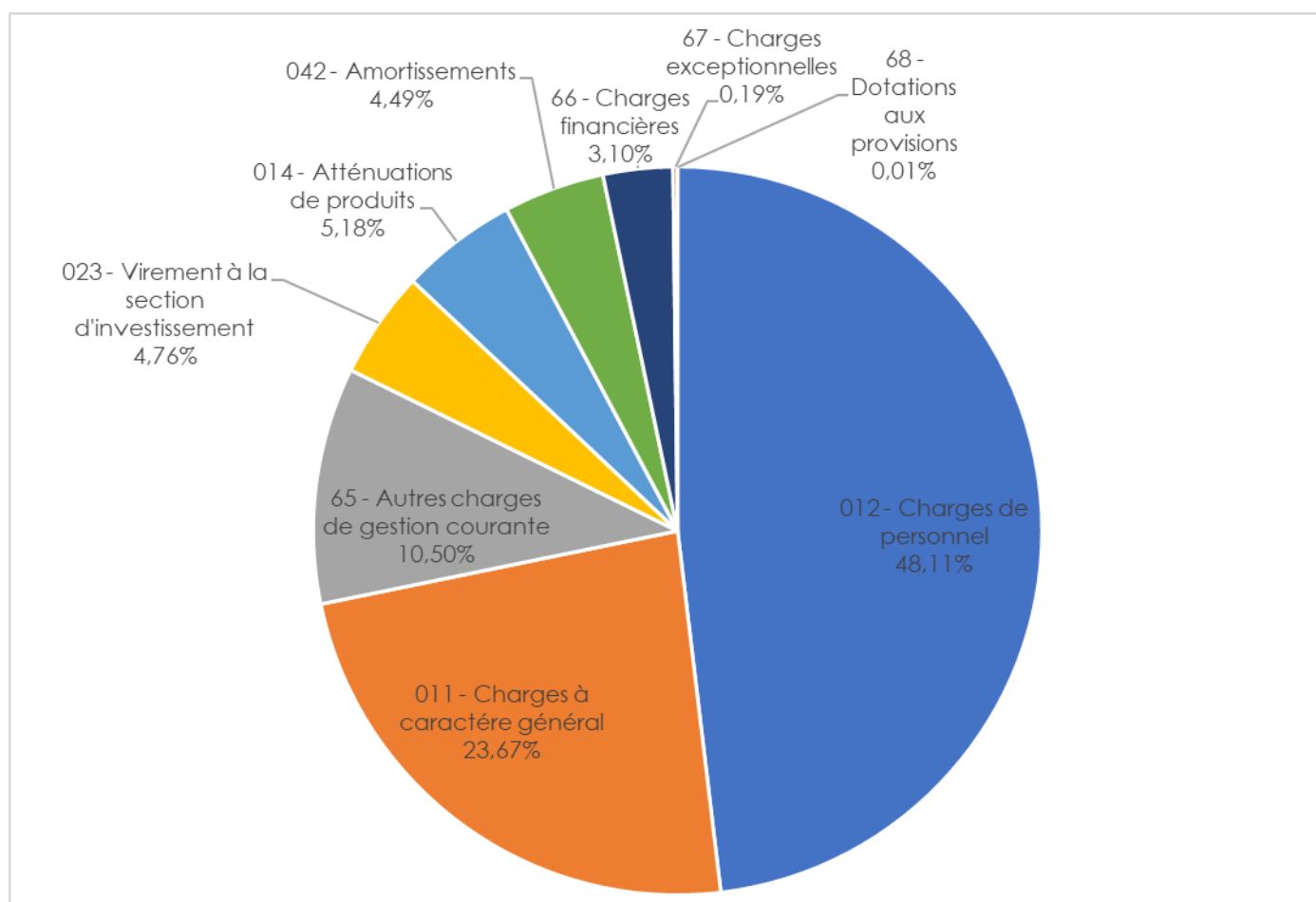
	DEPENSE	RECETTE
FONCTIONNEMENT	11.140.000,00 €	11.140.000,00 €
INVESTISSEMENT	5.270.000,00 €	5.270.000,00 €
TOTAL BP 2023	16.410.000,00 €	16.410.000,00 €

EVOLUTION BUDGET PRIMITIF 2023 / BUDGET PRIMITIF 2022

Compte	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution BP 2023 / BP2022
FONCTIONNEMENT				
DEPENSE		10 765 000,00	11 140 000,00	3,48%
RECETTE		10 765 000,00	11 140 000,00	3,48%
INVESTISSEMENT				
DEPENSE		7 270 000,00	5 270 000,00	-27,51%
RECETTE		7 270 000,00	5 270 000,00	-27,51%

1.2 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		11 140 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 637 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 359 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	577 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	530 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 170 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	345 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00



A - LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »

Les charges à caractère général s'établissent au BP 2023 à 2.637.000,00 € contre 2.525.100,00 € au BP 2022 soit en hausse de + 4,43 %.

La recherche d'économie se traduit par une baisse de - 8,74 % du chapitre 011 en neutralisant les énergies et le carburant.

Les principales évolutions de ce poste par rapport au BP 2022 concernent :

Compte	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2022	PREVU 2022	BUDGET PRIMITIF 2023	Evolution BP 2023 / BP 2022 en valeur	Evolution BP 2023 / BP 2022 en %	Evolution BP 2023 / PREVU 2022	explications
60612	Energie - Electricité	249 150,00	249 650,00	447 000,00	197 850,00	79,41%	79,05%	Hausse des couts de l'énergie
60623	Alimentation	21 250,00	21 850,00	120 450,00	99 200,00	466,82%	451,26%	Passage en régie de la restauration scolaire
60621	Combustibles	69 700,00	69 700,00	154 000,00	84 300,00	120,95%	120,95%	Hausse des couts de l'énergie
60622	Carburants	52 000,00	52 000,00	70 000,00	18 000,00	34,62%	34,62%	Hausse des couts des carburants
6288	Autres services extérieurs	116 310,00	123 942,97	133 530,00	17 220,00	14,81%	7,74%	Panneau zone humide
61521	Terrains	16 500,00	19 636,20	5 000,00	-11 500,00	-69,70%	-74,54%	Fin opération 2022 - 2023 uniquement élagage
6184	Versements à des organismes de formation	38 350,00	38 350,00	24 000,00	-14 350,00	-37,42%	-37,42%	Fin de formation Police Municipale
617	Etudes et recherches	18 800,00	18 800,00	0,00	-18 800,00	-100,00%	-100,00%	Pas d'étude reconduite en 2023
6156	Maintenance	120 460,00	128 075,86	98 400,00	-22 060,00	-18,31%	-23,17%	Fin du contrat de maintenance informatique
615231	Voiries	100 000,00	83 497,80	75 000,00	-25 000,00	-25,00%	-10,18%	Baisse de l'enveloppe entreiten courants voiries
6226	Honoraires	30 700,00	30 700,00	500,00	-30 200,00	-98,37%	-98,37%	Transfert des honoraires vers le budget ZAC
60632	Fournitures de petit équipement	328 730,00	322 333,08	288 960,00	-39 770,00	-12,10%	-10,35%	Economie sur les fournitures de petit équipement
611	Contrats de prestations de services	383 150,00	383 150,00	256 615,00	-126 535,00	-33,02%	-33,02%	Passage en régie de la restauration scolaire

B - Le chapitre 012 « Charges de personnel »

Le budget des charges de personnel est en hausse de 319.000,00 € par rapport au BP 2022 soit + 6,33 %.

La prévision budgétaire prend en compte :

- Les effets en année pleine :
 - de la hausse du point d'indice (60.000,00 €) ;
 - du recrutement d'un technicien voirie (25.800,00 €) ;
 - du recrutement d'une technicienne informatique (35.800,00 €) ;
 - du recrutement du référent association (29.500,00 €).
- Les recrutements pour le fonctionnement en régie de la cuisine centrale permettant le développement d'une production bio et locale :
 - à compter de janvier 2023 pour le chef de production (50.000 €) ;
 - et à compter du 1^{er} septembre 2023 les agents de production (25.000 €).
- Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité) qui, comme chaque année, apportent mécaniquement des charges supplémentaires :
 - Avancements d'échelon (vieillesse) ;
 - Avancements de grade et promotions internes (glissement) ;
 - Titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité).

C - LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE »

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 1.170.000,00 €, soit une hausse de + 5,39 % par rapport au BP 2022.

Les subventions aux associations y compris les subventions pour l'atlas de biodiversité s'établissent à 363.000,00 € soit + 2,25 % par rapport au BP 2022.

Une subvention de 10.000,00 € est inscrite pour le Centre Communal d'Action Sociale.

La contribution au SDIS inscrite au BP 2023, augmente de 9.650,00 € soit + 3,06 % par rapport au BP 2022.

Les autres contributions obligatoires sont stables à - 0,18 %. Elles concernent la participation à l'école privée du Clos Fleuri et la participation versée à la Région pour le transport scolaire intra-muros.

D - LES CHARGES FINANCIERES

Elles s'établissent à 345.000,00 € et sont une nouvelle fois en baisse de - 4,96 % par rapport au BP 2022.

E – LES ATTENUATIONS DE CHARGES

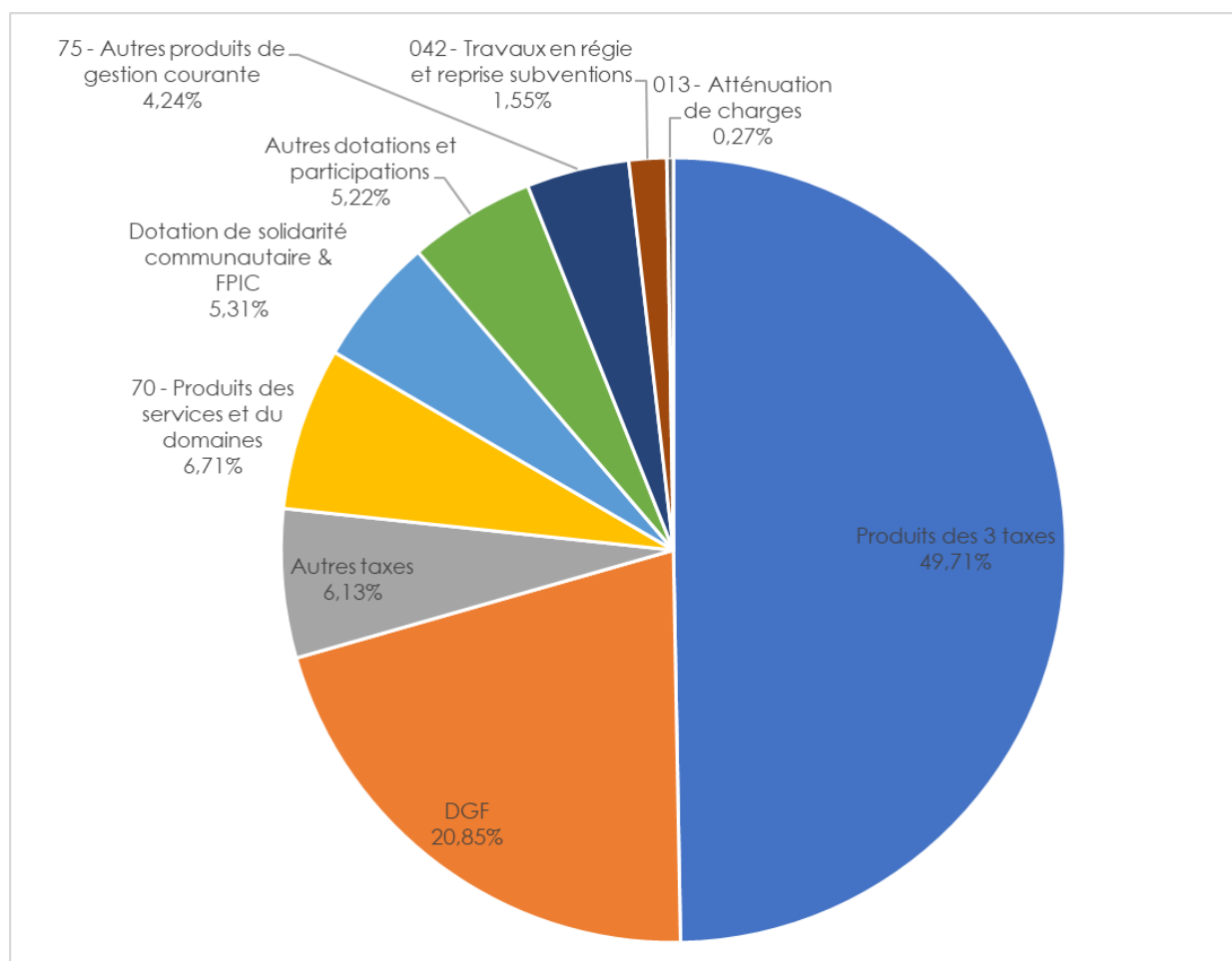
La commune étant contributrice à l'Attribution de Compensation, la dépenses est enregistrée dans ce chapitre pour un montant de 575.000,00 € compte tenu des différents transferts de compétence opérés au profit de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

F – CHARGES EXCEPTIONNELLES

Une enveloppe est prévue les éventuelles annulations de titre sur exercices antérieurs.

1.3 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
FONCTIONNEMENT		
RECETTE		11 140 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	173 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	748 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	6 813 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 904 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	472 000,00



A - IMPOTS ET TAXES

Le chapitre impôts et taxes représente 61,16 % des recettes de fonctionnement totales, il est en hausse par rapport BP 2022 de + 4,75 %.

Les contributions directes (taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires) représentent 49,71 % des recettes de fonctionnement totales, soit + 7,74 % par rapport au BP 2022.

L'estimation du montant des recettes fiscales a été faite à partir des hypothèses suivantes :

- sans hausse des taux d'imposition communaux (pour la 13^{ème} année consécutive) ;
- avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2023 de + 3,50 % ;
- sans revalorisation physique des bases.

L'ajustement du produit des contributions directes sera opéré après réception des états fiscaux définitifs 2023, lors du vote des taux au printemps 2023.

La Dotation de Solidarité Communautaire reste stable à 512.000,00 €. Mais en l'absence de pacte financier avec le Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, cette recette est incertaine dans le temps. Elle pourrait être remise en cause si la CCGT devait rechercher des ressources nouvelles.

Le FPIC est inscrit à hauteur de 80.000,00 €.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est prévu au BP 2023 pour un montant de 450.000,00 € en baisse par rapport au BP 2022 de - 10,00 %.

Les droits de place sont estimés à 40.000,00.

B - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre est en progression de + 3,13 % par rapport au BP 2022. Il représente 26,07 % des recettes totales de fonctionnement.

Pour élaborer le budget primitif 2023 en matière de dotation de l'Etat, nous avons dû partir sur des hypothèses d'évolution dans l'attente de la notification des dotations de l'année 2022 :

	2023
Dotation forfaitaire (DF)	683.000,00
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1.250.000,00
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	390.000,00

La Dotation Globale de Fonctionnement est donc estimée en hausse de + 3,80 %.

Les compensations fiscales s'élèvent à 329.000,00 € soit + 3,51 % par rapport au BP 2022.

Enfin, le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est reconduit à 120.000,00 €.

C – LES AUTRES RECETTES

Les produits des services et du domaine (cantine, bibliothèque, occupation du domaine public...) ces recettes sont estimées au BP 2023 à hauteur de 748.000,00 € en baisse de - 0,80 % par rapport au BP 2022. En effet, les recettes issues de la participation des parents à la cantine diminuent suite à la baisse des effectifs.

Les autres recettes de gestion courantes : enregistrent les loyers du patrimoine (gendarmerie, centre social...) de la commune ainsi que des gîtes. Ces recettes sont estimées au BP 2022 à hauteur de 472.000,00 €, en légère baisse de - 1,05 % par rapport au BP 2022, notamment suite à la fin de bail de la CCGT au Gachat.

1.4 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		5 270 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	173 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 950,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 296 500,00
	OPERATIONS D'EQUIPEMENT	3 708 550,00

Suite à une analyse rigoureuse des capacités de financement de l'investissement, il a été déterminé les priorités de la municipalité pour l'exercice 2023, elles se détaillent ainsi :

AMENAGEMENT SECTEUR BAULAC	600 000,00
COLLEGIALE	590 000,00
PLAN DE CIRCULATION	560 000,00
LOCAUX 9 BD CARNOT	350 000,00
VOIRIES URBAINES ET RURALES	251 600,00
AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE ROZES	202 000,00
RESTAURATION SCOLAIRE	175 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	164 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	100 000,00
SERVICES TECHNIQUES	90 300,00
INFORMATIQUE	66 000,00
DECHARGE DU HOLL	60 000,00
ENVIRONNEMENT	60 000,00
GROUPE SCOLAIRE	60 000,00
CIMETIERE	55 000,00
SALLE SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE	50 000,00
COMPLEXE DU FOOTBALL STADE DU HOLL	33 000,00
MOBILIER URBAIN	31 000,00
AFFAIRES SCOLAIRES	26 500,00
BASE DE LOISIRS	21 250,00
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	20 000,00

CAMPING	20 000,00
ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK	20 000,00
ECOLE ELEMENTAIRE RENE CASSIN	20 000,00
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	18 000,00
COMPLEXE STADE RUGBY	15 000,00
SECURITE	15 000,00
FORET BOUCONNE	10 000,00
HOTEL DE VILLE	5 000,00
ECOLE NUMERIQUE	5 000,00
SERVICES ADMINISTRATIFS	5 000,00
MUSEE	3 400,00
SALLE POLYVALENTE	2 500,00
CULTURE	2 000,00
GITES	2 000,00

1.5 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
INVESTISSEMENT		
RECETTE		5 270 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	530 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 950,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	600 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 593 050,00

Les dépenses d'équipement sont inscrites au BP 2023 pour un montant de 3.593.000,00 € contre 4.807.655,00 € en 2022.

Dans l'attente de la reprise du résultat de l'exercice 2022 et de son affectation, la section d'investissement du Budget Primitif 2023 est proposé avec un emprunt d'équilibre de 3.592.050,00 €.

Cette prévision sera ajustée au Budget Supplémentaire après le vote du Compte Administratif 2022 et l'affectation des résultats 2022.

Les dossiers de demandes de subvention qui seront déposés auprès des partenaires concernent les projets ci-dessous :

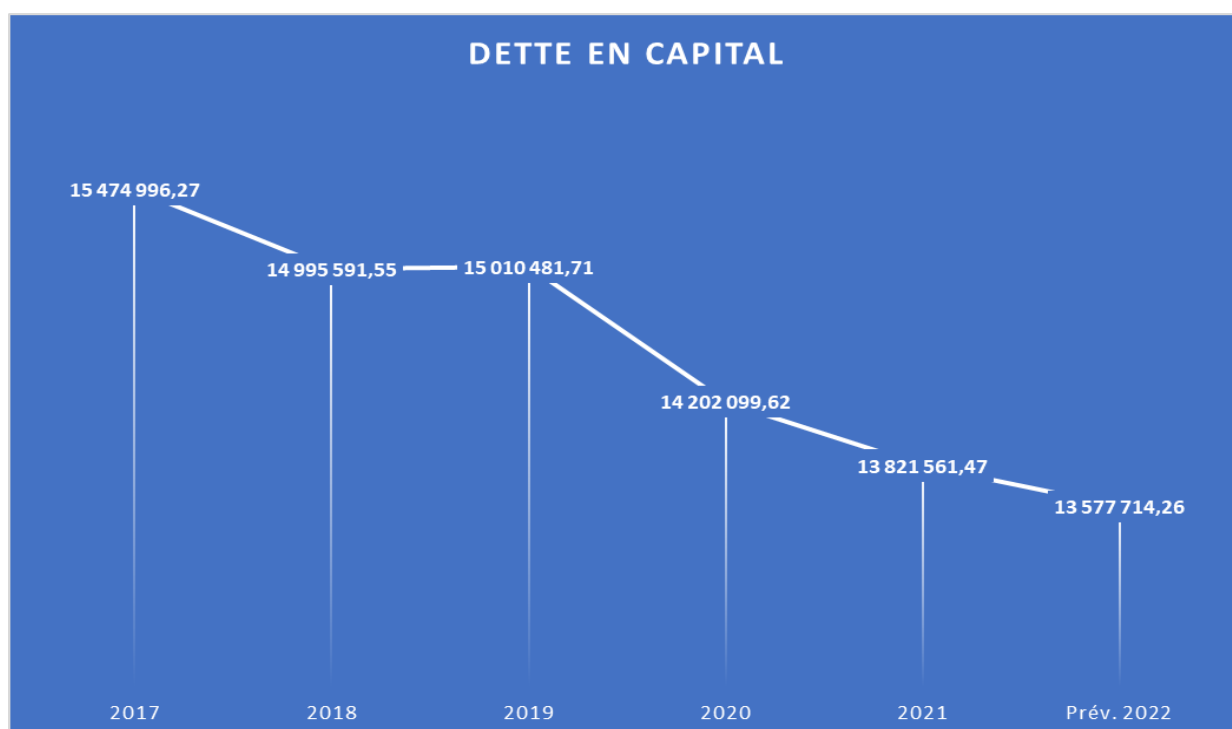
- la réhabilitation de la collégiale ;
- le plan de circulation ;
- la voirie du secteur de Baulac ;
- la sécurisation de la route de Rozès ;
- la restauration scolaire ;
- la sécurisation des écoles.

L'inscription des nouvelles subventions se fera lorsque la recette deviendra certaine, c'est-à-dire à réception de l'arrêté attributif. Ces recettes permettront également d'ajuster les prévisions budgétaires de l'emprunt d'équilibre 2023.

1.6 – LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 s'élève à 13.577.714,28 €.

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
BANQUE POPULAIRE TLSE PYRENEES	1 629 102,66	485 137,38	125 194,44	18 028,00	0,00	143 222,44
CAISSE D EPARGNE	5 695 660,90	3 128 262,98	213 222,00	52 014,39	0,00	265 236,39
CAISSE DES DEPOTS ET CONS	1 750 000,00	761 886,39	128 013,47	32 384,56	0,00	160 398,03
CRCA	11 060 000,00	6 147 285,09	542 244,73	191 060,57	0,00	733 305,30
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 000 000,00	483 333,23	66 666,68	10 037,50	0,00	76 704,18
LA BANQUE POSTALE	2 900 000,00	2 281 420,34	165 321,77	36 671,44	0,00	201 993,21
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	760 000,00	290 388,87	39 972,40	6 809,17	0,00	46 781,57
TOTAUX	24 794 763,56	13 577 714,28	1 280 635,49	347 005,63	0,00	1 627 641,12



II - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
EXPLOITATION		
DEPENSE		1 425 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	356 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	512 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	270 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	17 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		1 425 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 385 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		475 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	60 000,00
941	Station de traitement des eaux	120 000,00
966	Gestion des réseaux	42 000,00
986	RESERVOIR CASSEMARTIN	11 000,00
995	PERIMETRE DE PROTECTION	202 000,00
RECETTE		475 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	5 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	190 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	275 000,00

Les principales dépenses d'investissement prévues au BP 2023 du service de l'eau concerneront les études et les travaux de la protection du périmètre de captage de la STEP.

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2023

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	200 000,00	129 636,00	12 885,88	3 577,95	0,00	16 463,83
2015CE01 - INVT 2015	200 000,00	129 636,00	12 885,88	3 577,95	0,00	16 463,83
CREDIT AGRICOLE	400 000,00	161 532,31	27 197,13	6 588,52	0,00	33 785,65
CRCA000033 - Ext Rés/rues Lafayette/14 Juil Télé	150 000,00	83 039,77	7 758,04	3 374,56	0,00	11 132,60
CRCA00010 - EMPRUNT 150 000 € DEC 10	150 000,00	37 181,60	11 926,92	1 247,56	0,00	13 174,48
2012CRCA01 - INVESTISSEMENTS 2012	100 000,00	41 310,94	7 512,17	1 966,40	0,00	9 478,57
LA BANQUE POSTALE	150 000,00	107 088,26	9 677,42	1 427,02	0,00	11 104,44
2014BP001 - GESTION DES RESEAUX CLAU	50 000,00	24 166,77	3 333,32	508,76	0,00	3 842,08
2019BP01 - INVESTISSEMENTS 2019	100 000,00	82 921,49	6 344,10	918,26	0,00	7 262,36
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	200 000,00	8 993,62	8 993,62	150,87	0,00	9 144,49
CLF000032 - J Bart, Pl Liberté, Rozes Ch Porte	200 000,00	8 993,62	8 993,62	150,87	0,00	9 144,49
TOTAUX	950 000,00	407 250,19	58 754,05	11 744,36	0,00	70 498,41

III - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
EXPLOITATION		
DEPENSE		730 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	250 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	200 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	50 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00
RECETTE		730 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	722 000,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		510 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 000,00
941	STATION EPURATION	127 000,00
942	GESTION DES RESEAUX	303 000,00
RECETTE		510 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	18 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	140 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	347 000,00

Les principales dépenses d'investissement prévues au BP 2023 du service de l'assainissement concerneront des gros travaux d'entretien du réseau et le début des études de l'extension de la station d'épuration.

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2023

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
AGENCE DE L EAU ADOUR GARONNE	94 900,00	10 408,76	6 326,76	0,00	0,00	6 326,76
200801AGE - Réseau assainisse Rozes	31 850,00	2 123,38	2 123,38	0,00	0,00	2 123,38
200802AGE - Extension Rozes, Harmouni Nin	37 310,00	2 487,38	2 487,38	0,00	0,00	2 487,38
201001AGE - ROZES HARMOUNIES NINETS	15 990,00	3 198,00	1 066,00	0,00	0,00	1 066,00
120325185 - AVANCE	9 750,00	2 600,00	650,00	0,00	0,00	650,00
CRCA	280 000,00	112 360,29	20 774,73	3 711,55	0,00	24 486,28
200901CA - RESEAU ROZES CH DE MONTA	80 000,00	13 515,55	6 627,69	427,63	0,00	7 055,32
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTURE	100 000,00	41 310,94	7 512,17	1 966,40	0,00	9 478,57
2015CRCA01 - INVTS 2015 GARE	100 000,00	57 533,80	6 634,87	1 317,52	0,00	7 952,39
SFIL CAISSE FRANC FONAN LOC	1 400 000,00	872 232,81	47 523,00	44 452,21	0,00	91 975,21
200501CLF - Station d'Épuration	1 000 000,00	619 234,09	34 407,14	32 961,30	0,00	67 368,44
200502CLF - Station d'épuration	200 000,00	116 110,25	6 943,83	4 814,86	0,00	11 758,69
200701CLF - Réseau Rozes & Gendarmeri Ac	200 000,00	136 888,47	6 172,03	6 676,05	0,00	12 848,08
TOTAUX	1 774 900,00	995 001,86	74 624,49	48 163,76	0,00	122 788,25

IV - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES MUNICIPALES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
EXPLOITATION		
DEPENSE		9 500,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 685,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 315,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	500,00
RECETTE		9 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 500,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		1 800,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 800,00
RECETTE		6 315,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 315,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2023

IMPUTATION	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
1641	23 000,00	9 501,53	1 727,80	452,27	0,00	2 180,07
2012CRCA01 - TRAVAUX INFRASTRUCTUR	23 000,00	9 501,53	1 727,80	452,27	0,00	2 180,07
TOTAUX	23 000,00	9 501,53	1 727,80	452,27	0,00	2 180,07

V - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
EXPLOITATION		
DEPENSE		27 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 030,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 970,00
RECETTE		32 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	30 600,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		11 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 400,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 600,00
RECETTE		15 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 000,00

LA DETTE AU 1^{er} JANVIER 2023

TIERS	Capital à l'origine	Restant dû au 01/01/2023	Montants à payer du 01/01/2023 au 31/12/2023			
			Capital	Intérêts	Frais	Total
CAISSE D EPARGNE	170 000,00	94 297,40	8 941,11	2 829,04	0,00	11 770,15
2012CE01 B - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQU	170 000,00	94 297,40	8 941,11	2 829,04	0,00	11 770,15
TOTAUX	170 000,00	94 297,40	8 941,11	2 829,04	0,00	11 770,15

VI - BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ZAC PORTERIE BARCELONE

Chapitre	Libellé	BUDGET PRIMITIF 2023
FONCTIONNEMENT		
DEPENSE		210 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	200 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00
RECETTE		210 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	210 000,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSE		210 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	210 000,00
RECETTE		210 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	210 000,00

VII - ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS LOCAUX

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS 2022																		
Nom Prénom	Mandat	COMMUNE			EPCI à fiscalité propre			Syndicat Mixte			SEM / SPL,							
		Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €	Mandat	Libellé	Montant brut en €						
FRANCIS IDRAC	Maire	Indemnité fonction	23 321,10 €	Président CCGT	Indemnité fonction	23 326,86 €												
		Rembst frais	0,00 €		Rembst frais	0,00 €												
		Avantage en nature	0,00 €		Avantage en nature	0,00 €												
MARTINE ROQUIGNY	1 ^{er} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
JEAN LUC DUPOUX	2 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
DELPHINE COLLIN	3 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €	7ème Vice-présidente	8 358,12 €	Action sociale	Indemnité fonction	8 358,12 €										
		Rembst frais	0,00 €	Rembst frais	0,00 €													
		Avantage en nature	0,00 €	Avantage en nature	0,00 €													
YANNICK MINARD	4 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
REGINE SAINTE LIVRADE	5 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
JEAN MARC VERDIER	6 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
MARYLIN VIDAL	7 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
BERNARD TANCOGNE	8 ^{ème} Adjoint	Indemnité fonction	8 888,84 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
CLAIRE NICOLAS	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 197,80 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
JACQUES BIGNEBAT	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	4 273,50 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
ANGELE THULLIEZ	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 197,80 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
PIERRE SABATHIER	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 197,80 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
THIERRY CZAPLICKI	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 197,80 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
PATRICK DUBOSC	Conseiller municipal délégué	Indemnité fonction	2 197,80 €															
		Rembst frais	0,00 €															
		Avantage en nature	0,00 €															
						Président SICTOM									Indemnité fonction Rembst frais Avantage en nature			
																11 110,44 €	0,00 €	0,00 €